

## La situation du gaz naturel en Suisse en 2005

Groupe de travail du gaz de l'ONU-CEE, seizième session, 24-25 janvier 2006

Un premier bilan provisoire indique que la **consommation de gaz naturel** en Suisse a augmenté d'environ 2.4% en 2005 par rapport à l'année précédente. J'aimerais retenir deux éléments qui ont influencé l'évolution de la consommation: Premièrement, l'augmentation du nombre des degrés jours de chauffage de 5.4% a eu un effet positif. Par contre, un gros consommateur a substitué le gaz naturel par de l'énergie rejetée par une usine d'incinération d'ordures, ce qui a eu un effet négatif. Ce choix est motivé par la volonté d'éviter une éventuelle taxe CO<sub>2</sub>. Nous estimons que la part du gaz naturel à la consommation totale d'énergie finale était d'environ 12,4%. La consommation brute a atteint le niveau de 35'000 GWh.

**L'approvisionnement** de la Suisse est toujours assuré par plusieurs contrats à longue durée. Tout le gaz naturel consommé en Suisse est importé. Les pays fournisseurs sont: l'Allemagne, les Pays-Bas, la Russie via l'Allemagne, la France et l'Italie.

L'agenda de la **politique énergétique suisse** a été marquée, une fois de plus, par la discussion concernant le choix des mesures à prendre pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Au printemps, le Conseil Fédéral s'est exprimé pour une taxe CO<sub>2</sub> sur les combustibles et un "centime pour le climat", une mesure volontaire, sur les carburants liquides. Cette dernière a été introduite en octobre 2005. Vu le lancement de projets alternatifs et l'évolution des prix du mazout, l'introduction d'une taxe CO<sub>2</sub> sur les combustibles est incertaine. Le parlement traitera ce dossier en 2006.

Le "centime pour le climat" est une mesure volontaire réalisée par les milieux pétroliers et consiste à grever chaque litre d'essence et diesel d'un centime. Le taux d'une taxe CO<sub>2</sub> serait beaucoup plus élevé. Les recettes accumulées par le centime pour le climat sont destinées à l'achat de certificats CO<sub>2</sub> internationaux et au financement de mesures en Suisse. Les recettes d'une taxe CO<sub>2</sub> devraient être redistribuées à la population et à l'économie.

En septembre 2002, le peuple a rejeté, dans un référendum, la loi sur **l'ouverture du marché de l'électricité**. Malgré cela la Suisse ne pourra pas échapper à une ouverture du marché de l'électricité. Une nouvelle loi est discutée par le parlement. Elle prévoit notamment une ouverture en deux étapes.

Quant au **marché du gaz**, il est en principe partiellement ouvert depuis 1964. La loi sur les installations de transport par conduites, introduite cette année là, oblige les sociétés qui exploitent des conduites à haute pression à exécuter des transports pour des tiers. Aucun consommateur n'a fait usage de cette disposition dans le passé, mais le contexte ayant changé, l'industrie gazière suisse a élaboré récemment un accord de branche pour régler les détails concernant l'accès des tiers au niveau de la haute pression.

Aujourd'hui, il ne fait pas de doute que la législation sur la concurrence (loi sur les cartels) est applicable sur les marchés de l'électricité et du gaz. Il s'il s'agit en principe d'une ouverture au cas par cas, là où il y a une décision judiciaire. Néanmoins, l'industrie gazière prépare aussi les modalités pour un accès au niveau de la distribution.

L'introduction d'un allègement fiscal pour le **gaz naturel carburant**, tant attendu par l'industrie gazière, a du retard. Nous espérons qu'elle sera réalisée à mi-2007. Dans sa stratégie carburant, l'industrie gazière accorde une place importante au biogaz. Le but est qu'au moins 10% du gaz utilisé comme carburant sera du biogaz injecté dans le réseau.